

Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 15
Mercredi 22 avril 2026

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Contact: foadm@lasemaine.ch

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).



Belprahon

Avis de construction

Requérants: Béguelin Gilles et Chapoy Patricia, Chemin des Combattes 13, 2744 Belprahon

Auteur du projet: idem requérants

Projet: agrandissement d'une fenêtre en façade Sud et remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure

Emplacement: parcelle N° 564, Chemin des Combattes 13, 2744 Belprahon

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 mai 2026 inclusivement**, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Belprahon, le 22 avril 2026

Le Conseil communal

Perturbation mineure du trafic routier sous le pont du BLS Le Noveleu

Dans le cadre de la rénovation de la ligne ferroviaire du BLS, des travaux de revêtement sous le passage sousvoie du Noveleu auront lieu **du 27 avril 2026 au 1^{er} mai 2026 ainsi que le 18 mai 2026**. La route restera ouverte pendant toute la durée des travaux, afin que tous les usagers de la route (y compris les bus) puissent passer. Deux équipes de régulation du trafic assureront la sécurité et la circulation. Nous vous remercions sincèrement de bien vouloir faire preuve de prudence dans le secteur concerné et de vous conformer à la signalisation mise en place.

Belprahon, le 22 avril 2026

Le Conseil communal

**Délai des avis sur la plateforme:
lundi 14 h**



Champoz

Essai de traçage des eaux souterraines

Dans le cadre de la révision de ses zones de protection des eaux, la Commune mixte de Valbirse réalisera un essai de traçage le 27 avril 2026. En raison de la géologie, il n'est pas impossible que des traces soient visibles dans l'eau des communes voisines.

Cet essai consiste à injecter un colorant dans le milieu naturel afin d'étudier les écoulements des eaux souterraines. Ce type d'intervention est couramment utilisé et ne présente pas de danger pour la santé humaine ni pour l'environnement aux concentrations employées.

Une coloration temporaire de l'eau (teinte fluorescente) pourrait donc être observée au niveau de certaines sources, fontaines, cours d'eau ou réseaux d'eau potable. Il n'y a toutefois aucun impact sur la qualité sanitaire de l'eau.

Champoz, le 27 mars 2026

Le Conseil Communal

Assemblée communale

L'assemblée communale aura lieu:

**le mercredi 10 juin 2026, à 20h,
à l'abri.**

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes 2025
2. Divers et imprévus

Champoz, le 16 avril 2026

Le Conseil Communal



Court

Avis de construction

Requérant: Perla Massimo, Rue Marzon 21, 2738 Court

Propriétaires: Perla Monica et Massimo, Rue Marzon 21, 2738 Court

Auteur du projet: Faivre Energie SA, Rte de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Emplacement: parcelle N° 1826, au lieu-dit « Rue Marzon 21 », 2738 Court

Projet: installation d'une pompe à chaleur air/eau extérieure en remplacement de la pompe à chaleur intérieure

Chauffage: pompe à chaleur air-eau de type Daikin Altherma, Série Erla-D

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: PQ Les Raverattes

Dérogation: art. 10, Règlement de quartier Les Raverattes

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 mai 2026 inclusivement** auprès de l'administration

municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court)

Court, le 22 avril 2026

Municipalité de Court, Conseil municipal

Ferraille (objets métalliques)

La ferraille pourra être déposée dans une benne devant le centre communal (rue de la Valle 19) le vendredi 24 avril 2026 de 9h à 20h et le samedi 25 avril 2026 de 9h à 16h.

Court, le 22 avril 2026

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémises

Avis de construction

Requérante: Commune mixte de Crémises, Rue du Collège 6, 2746 Crémises.

Auteur du projet: RP architecture Sàrl, M. Julien Pedrocchi, Chemin de la Nant 1, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 250, au lieu-dit: « Rue du Collège 7 », commune de Crémises.

Projet: rénovation des vestiaires et des douches de la salle de gymnastique et création d'un WC adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: ZUP A.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 mai 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Crémises. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 22 avril 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Eschert

Mise au concours

En vue du départ du titulaire, la Commune mixte d'Eschert met au concours le poste de

Secrétaire communal-e à 50%

Avec entrée en fonction au 1^{er} juillet 2026 ou à convenir.

Vos tâches:

- Pilotage de l'Administration communale
- Soutien au Conseil communal dans les domaines juridiques et stratégiques
- Participation et suivi des projets transversaux
- Coordination entre le Conseil communal, la population et tous les partenaires externes

- Rédaction de PV, décisions, rapports, etc.
- Tenue des registres (impôts, cadastre, etc.)
- Gestion des procédures de permis de construire
- Suppléance de l'Administratrice des finances

Votre profil:

- Diplôme ou expérience professionnelle confirmée dans l'administration
- Sens aigu des responsabilités, rigueur, confidentialité
- Capacité d'analyse et de synthèse, sens de l'organisation
- Esprit client, entregent, flexibilité, capacité à communiquer et à persuader
- Excellentes compétences rédactionnelles
- Connaissance du logiciel Urbanus, un atout

Nous vous offrons:

- Un poste de cadre très varié dans une commune à taille humaine
- La possibilité de donner du sens à votre parcours professionnel en servant l'intérêt général
- Un environnement de travail sain dans une équipe dynamique et ouverte

Pour tout complément d'information, vous pouvez vous adresser au Maire, M. Jean-Daniel Parrat au 079 307 96 43.

Les dossiers de candidature comportant les documents usuels (inclus photo-portrait) sont à adresser à: Commune mixte d'Eschert, Rue du Tilleul 1, 2743 Eschert ou par courriel à finances@eschert.ch Eschert, le 22 avril 2026

Le Conseil communal

Grandval

Plan d'aménagement local

Décision cantonale d'approbation du Plan d'aménagement local (PAL)

Conformément à l'article 61 de la loi cantonale du 9 juin 1985 sur les constructions, l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) a approuvé, le 7 avril 2026, le Plan d'aménagement local (PAL) de la Municipalité de Grandval, arrêté par l'assemblée communale les 23 novembre 2023 et 30 mai 2024, ainsi que ses modifications mineures approuvées par le Conseil municipal en date du 18 août 2025.

Lors de son approbation, l'OACOT a réalisé des modifications relatives à l'art. 47 al.2 du règlement de l'affectation du sol et de construction (RAC) et adapté quelques dates dans la rubrique « indications relatives à l'approbation ».

Le Conseil municipal a pris connaissance de cette décision et l'a ratifiée lors de sa séance du 13 avril 2026.

Le Plan d'aménagement local entrera en vigueur au lendemain de la présente publication, soit le 23 avril 2026.

Les documents peuvent être consultés par le public au secrétariat communal ou sur le site internet de la commune, à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture, 2608 Courtelary et à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT), Hauptstrasse 2, 2560 Nidau.

Grandval, le 22 avril 2026

Le Conseil municipal

Loveresse

Avis de construction

Requérant et auteur du projet: Schlappach Céline et Michael

Propriétaire: Schlappach Céline et Michael, Champs Carnaux 2, 2732 Loveresse

Emplacement: parcelle N° 554, Champs Carnaux 2 et 2a, 2732 Loveresse

Description du projet: réfection de la toiture côté est du bâtiment sis Champs Carnaux 2, agrandissement du logement existant par l'aménagement des combles, ouverture de 4 fenêtres en façade Est et agrandissement d'une fenêtre existante, finition bois. Remplacement de la façade en bois côté Est. Installation de deux vélux en toiture Nord et de 4 vélux ainsi que d'une fausse lucarne dans la pan Sud de la toiture. Remplacement de la chaudière à mazout existante par un système de chauffage à pellets. Installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture Sud. Annexe Champs Carnaux 2a: installation d'une porte de garage sectionnelle, couleur brun. Ouverture de deux fenêtres en façade Sud, finition bois.

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation et de construction: zone centre ancien (CA)

Dérogation: art. 414 RCC

Dépôt public: du 15.4.2026 au 15.5.2026.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire auprès du Conseil communal, Chemin de l'École 3, à Loveresse, dans le même délai.

Loveresse, le 15 avril 2026

Conseil communal

Avis de construction

Requérant et auteur du projet: Häubi-Oester Jakob et Mélanie

Propriétaire: Häubi-Oester Jakob et Mélanie, Les Vies 39, 2732 Loveresse

Emplacement: parcelle N° 515, Les Vies 39, 2732 Loveresse

Description du projet: agrandissement du garage existant et abaissement de la dalle de fondation de 84cm; percée dans le garage; abaissement du parking extérieur de 84cm; adaptation du terrain à l'aide de moellons.

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation et de construction: zone H2a (II)

Dérogation: art. 411 et 414 RCC

Dépôt public: du 22.4.2026 au 22.5.2026

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire auprès du Conseil communal, Chemin de l'École 3, à Loveresse, dans le même délai.

Loveresse, le 22 avril 2026

Conseil communal

Abo Sports 2026/2027 Tramelan (piscine - patinoire)

La piscine de Tramelan ouvrira ses portes le samedi 23 mai 2026. La commune de Tramelan propose un Abo Sports comprenant l'entrée à la piscine et à la patinoire de Tramelan. Les Autorités communales de Loveresse ont décidé de renouveler l'offre de l'Abo Sports aux écoliers de la commune au même tarif que celui de la commune de Tramelan.

Ainsi, le prix de l'abonnement à charge des parents se monte CHF 20.-. Il sera en vente auprès de notre administration communale du 4 au 8 mai 2026. Une photo est nécessaire pour l'établissement de l'abonnement

Loveresse, le 14 avril 2026

Conseil communal

Perrefitte

Après-midi d'animation pour les jeunes de Perrefitte

Le mercredi 6 mai 2026 de 14h à 17h un bus d'animation pour la jeunesse sera présent sur le parking de la halle de gymnastique. Des professionnels de l'association Action jeunesse régionale encadreront cet après-midi.

Un moment de détente, de rencontre, de divertissement, d'écoute et de conseils sera proposé aux 6 à 20 ans. Une collation sera offerte.

En cas de mauvais temps, les animations auront lieu à l'intérieur de la halle.

Soyez nombreux à venir profiter de cette nouvelle offre pour la jeunesse à Perrefitte!

Perrefitte, le 22 avril 2026

Le Conseil municipal

Petit-Val

Avis de construction

Requérant: M. Antoine Zürcher, Les Neufs Prés 1, 2748 Les Ecorcheresses.

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch

Emplacement : parcelle N° 460, au lieu-dit : « Les Neufs Prés 1 », Les Ecorcheresses, commune de Petit-Val.

Projet : aménagement d'un logement dans une grange ainsi que d'un WC indépendant, création de vitrages avec bardage en bois ajouré en façades ; pose de tuiles translucides et installation d'un nouveau canal de cheminée en toiture.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Recensement arch. : objet C, digne de conservation, sous contrat de classement depuis le 12.11.2004.

Dérogations : art. 24 LAT, 25 LCFo et 89 OC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 mai 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 22 avril 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Syndicat d'épuration des eaux du Petit-Val (SEPV) Assemblée

L'assemblée des délégués du Syndicat d'épuration des eaux du Petit-Val aura lieu

le **mercredi 27 mai 2026, à 20h,**
à l'**Administration communale de Petit-Val**
à **Souboz.**

Ordre du jour :

1. Salutations et liste des présences.
2. Nomination d'un scrutateur.
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 26 novembre 2025.
4. Présentation, discussion et approbation des comptes 2025.
5. Rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données.
6. Rapport du président.
7. Divers et imprévus.

Souboz, le 20 avril 2026

Syndicat d'épuration des eaux du Petit-Val (SEPV)

Pumptrack

Nous avons le plaisir de vous informer qu'une piste de pumptrack sera installée sur la place de jeux à Sornetan **du 25 avril au 12 mai 2026**. Cette piste est à la libre disposition de la population durant cette période.

Le casque est obligatoire pour les utilisateurs de cette installation.

Souboz, le 22 avril 2026

Conseil communal



Reconvilier

Séance d'information

Rénovation énergétique

Mercredi 29 avril 2026, à 19h
Salle communale, Route de Chaindon 2,
2732 Reconvilier

La municipalité de Reconvilier invite ses habitants à une séance publique d'information gratuite consacrée à la rénovation énergétique.

Cette rencontre a pour objectif d'accompagner les propriétaires dans l'anticipation et la planification des investissements liés à leurs bâtiments.

Le Centre de conseil en énergie du Jura bernois présentera notamment les prescriptions en vigueur, les aides disponibles, qu'il s'agisse de conseils ou de subventions, ainsi qu'un bilan énergétique de la commune.

Les citoyens de Reconvilier ainsi que des communes voisines sont cordialement invités à participer à cette soirée, qui aura lieu le mercredi 29 avril à 19h à la salle communale (Route de Chaindon 2, 2732 Reconvilier).

Reconvilier, le 20 avril 2026

Municipalité de Reconvilier

Début des travaux à la Route de Saules dès le 20 avril 2026

Les Autorités de Reconvilier informent la population que les travaux de réfection de la Route de Saules débuteront le 20 avril 2026 au niveau du carrefour du Crêt du Facteur. Ce chantier est planifié sur trois années. Les travaux 2026 se dérouleront jusqu'à fin octobre 2026.

Ce chantier fait suite à l'acceptation, lors de la votation populaire du 30 novembre 2025, du crédit d'engagement relatif à la réfection des conduites communales situées sous la Route de Saules. Il s'inscrit dans le cadre de la réfection complète de la Route de Saules, menée sous la supervision du Canton de Berne, par l'intermédiaire de l'Office des ponts et chaussées.

Les interventions communales porteront notamment sur :

- le remplacement complet de la conduite d'alimentation en eau potable devenue vétuste ;
- l'assainissement partiel des collecteurs communaux d'évacuation des eaux ;
- la réalisation de mesures liées à la gestion des eaux pluviales ;
- le réaménagement du carrefour de la rue du Moulin.

D'autres intervenants profiteront également de cette réfection routière pour réaliser divers travaux sur leurs réseaux et infrastructures, notamment BKW, Swisscom, Ru-Calor ainsi que les CFF. Afin de limiter les perturbations pour les usagers, les travaux seront réalisés par demi chaussée avec mise en place d'une circulation alternée.

Une coordination générale sera assurée entre l'ensemble des protagonistes afin de garantir le trafic et de ne pas pénaliser les transports publics. À cette fin, une coordination spécifique est prévue avec CarPostal.

Par ailleurs, toutes les mesures nécessaires seront prises afin d'assurer le bon déroulement du cortège de la Foire de Chaindon 2026.

Les Autorités remercient d'ores et déjà la population, les riverains ainsi que l'ensemble des usagers pour leur compréhension et leur patience durant cette période de travaux, indispensables à la modernisation durable des infrastructures communales.

Reconvilier, le 17 avril 2026

Le Conseil municipal

Essai de traçage des eaux souterraines

Dans le cadre de la révision de ses zones de protection des eaux, la Commune mixte de Valbirse

réalisera un essai de traçage le 27 avril 2026. En raison de la géologie, il n'est pas impossible que des traces soient visibles dans l'eau des communes voisines.

Cet essai consiste à injecter un colorant dans le milieu naturel afin d'étudier les écoulements des eaux souterraines. Ce type d'intervention est couramment utilisé et ne présente pas de danger pour la santé humaine ni pour l'environnement aux concentrations employées.

Une coloration temporaire de l'eau (teinte fluorescente) pourrait donc être observée au niveau de certaines sources, fontaines, cours d'eau ou réseaux d'eau potable. Il n'y a toutefois aucun impact sur la qualité sanitaire de l'eau.

Reconvilier, le 24 mars 2026

Au nom de l'administration municipale



Roches

Avis de construction

Requérant : Simon Chèvre, Milieu du Village 29, 2762 Roches

Propriétaire : idem requérant

Auteur du projet : idem requérant

Emplacement : parcelle N° 451, Milieu du Village 29, 2762 Roches

Projet : création d'un logement au rez-de-chaussée, agrandissement du bâtiment existant, modification de la porte de garage en porte-fenêtre, modification de la couleur des volets en gris et changement d'affectation de 2 pièces en cabinet de kinésithérapie

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone : village ancien

Zone/objet protégés : --

Dérogation : Article 414 al 7 RCC (pente de la toiture)

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 14 mai compris**, auprès du secrétariat communal, où les oppositions ainsi que d'éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30, 31 LC) doivent être adressées, par écrit et dûment motivées jusqu'à cette date inclusivement.

Roches, le 10 avril 2026

Secrétariat communal



Sorvilier

Avis de construction

Requérants : M^{me} Margrit et M. Urs Schürch, Dorfstrasse 2, 3309 Kernenried.

Emplacement : parcelles N^{os} 800 (DS 853), au lieu-dit : « Métairie de Sorvilier 3 », commune de Sorvilier.

Projet : demande après coup pour la construction d'un couvert sans emprise au sol en prolongement du bâtiment et installation de panneaux photovoltaïques en toiture.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogation : art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 mai 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 22 avril 2026

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Essai de traçage des eaux souterraines

Dans le cadre de la révision de ses zones de protection des eaux, la Commune mixte de Valbirse réalisera un essai de traçage le 27 avril 2026. En raison de la géologie, il n'est pas impossible que des traces soient visibles dans l'eau des communes voisines.

Cet essai consiste à injecter un colorant dans le milieu naturel afin d'étudier les écoulements des eaux souterraines. Ce type d'intervention est couramment utilisé et ne présente pas de danger pour la santé humaine ni pour l'environnement aux concentrations employées.

Une coloration temporaire de l'eau (teinte fluorescente) pourrait donc être observée au niveau de certaines sources, fontaines, cours d'eau ou réseaux d'eau potable. Il n'y a toutefois aucun impact sur la qualité sanitaire de l'eau.

Sorvilier, le 22 avril 2026

Le Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérant: M. José Loureiro, Rue de Tramelan 23, 2710 Tavannes.

Projet: ouverture de deux fenêtres et fermeture d'une fenêtre existante en façade est ainsi que la modification d'une fenêtre en porte en façade Sud du bâtiment Rue de Tramelan 23 sis sur la parcelle N° 340 en zone mixte 2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 mai 2026 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 22 avril 2026

Le chef des travaux publics

Demande de bons de garde pour la période d'août 2026 à juillet 2027

Dès à présent, les parents domiciliés à Tavannes, ayant besoin d'un accueil extrafamilial pour leur(s) enfant(s) dès août 2026, ont la possibilité de présenter une demande de bons de garde. Les parents qui bénéficient actuellement d'un bon de garde doivent également présenter une demande de renouvellement pour la nouvelle période.

Pour rappel, les bons de garde sont destinés aux enfants d'âge préscolaire pris en charge en crèche ou chez des parents de jour.

La demande doit être présentée via la plateforme www.kibon.ch et la confirmation des données dûment signée doit être envoyée à la Municipalité de Tavannes avant le début de la prise en charge. Ainsi, pour obtenir un subventionnement dès août 2026, la demande complète doit être déposée à l'administration communale jusqu'au 31 juillet 2026 au plus tard. En raison des vacances estivales, il est recommandé d'effectuer les démarches d'ici fin juin 2026.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site de la Direction de la santé, des

affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne: www.gsi.be.ch (Famille et société / Prise en charge d'enfants / Bons de garde).

Nous restons à disposition des parents pour tout renseignement complémentaire (tél. 032 4826046).

Tavannes, le 16 avril 2026

Le secrétariat municipal

Vie Locale

Fête des voisins le vendredi 29 mai 2026

Comme plus de 30 millions d'Européens, Tavannes s'apprête à célébrer la Fête des voisins. L'édition 2026 se tiendra le vendredi 29 mai. Le principe est simple: partager un moment convivial afin de faire connaissance ou de renouer le contact avec les habitants de sa rue ou de son quartier. La forme de la fête est libre et s'adapte à l'initiative de chacun, qu'il s'agisse d'un apéritif improvisé ou d'un repas plus organisé.

Comment participer?

1. Associez-vous à vos voisins pour organiser ensemble un moment de convivialité.
2. Téléchargez l'affiche mise à disposition sur le site internet de la commune et informez votre voisinage.
3. Inscrivez votre événement via le lien prévu à cet effet sur le site internet (jusqu'au 25 mai). Cette inscription permet à la commune d'en être informée et de vous offrir un plateau apéritif, à venir récupérer le vendredi 29 mai, de 16 h 30 à 17 h 30, à l'Hôtel de Ville.
4. Choisissez un lieu adapté, en privilégiant les espaces communs ou extérieurs. Pensez également à prévoir une solution de repli en cas de mauvais temps.
5. Prévoyez le matériel nécessaire (tables, chaises, couverts, assiettes, poubelles) afin d'assurer le bon déroulement de la rencontre.
6. Veillez à inclure les personnes plus isolées. Les personnes âgées, seules ou ne maîtrisant pas bien le français peuvent hésiter à participer; une invitation personnalisée peut faire toute la différence.
7. Et surtout, profitez de ce moment pour échanger, partager et créer du lien! Ce type d'événement contribue à renforcer la cohésion sociale et à favoriser les échanges au sein des quartiers. Ne manquez pas cette belle occasion de rencontre.

Nous vous rappelons que, dès 22 h, les festivités peuvent se poursuivre dans le respect du voisinage, en veillant notamment à limiter les nuisances sonores.

Tavannes, le 31 mars 2026

La Commission Vie locale

Essai de traçage des eaux souterraines

Dans le cadre de la révision de ses zones de protection des eaux, la Commune mixte de Valbirse réalisera un essai de traçage le 27 avril 2026. En raison de la géologie, il n'est pas impossible que des traces soient visibles dans l'eau des communes voisines.

Cet essai consiste à injecter un colorant dans le milieu naturel afin d'étudier les écoulements des eaux souterraines. Ce type d'intervention est couramment utilisé et ne présente pas de danger pour la santé humaine ni pour l'environnement aux concentrations employées.

Une coloration temporaire de l'eau (teinte fluorescente) pourrait donc être observée au niveau de

certaines sources, fontaines, cours d'eau ou réseaux d'eau potable. Il n'y a toutefois aucun impact sur la qualité sanitaire de l'eau.

Tavannes le 22 avril 2026

Administration communale de Tavannes



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Mafille-Rossé Anne-Sophie

Adresse du projet: BF 825, La Cray 1, 2735 Bévillard

Description du projet: **modification du permis de construire N° 2026-2579**, allongement de la cheminée projetée en pan de toiture nord.

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: zone d'habitation à 2 niveaux

Dépôt public: **du 15 avril au 15 mai 2026 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 13 avril 2026

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Sandrine et Cyrille Voirol, Champs Thiébauts 3, 2735 Bévillard

Auteur du projet: ECE SA, Jérôme Gsteiger, Rue Centrale 1, 2740 Moutier

Adresse du projet: BF 1126, Champs Thiébauts 3, Bévillard

Description du projet: remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air-eau placée à l'extérieur du bâtiment. Démantèlement de la citerne à mazout placée dans le garage N° 3A. Remplacement des fenêtres, isolation et assainissement des façades en bois N-E et S-O (sans changement visuel)

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: zone d'habitation 2

Dérogations: Art.A151 al.8 ch.2 RCC

Dépôt public: **du 15 avril au 15 mai 2026 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévilard, le 9 avril 2026

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Wahli Florian, Champ Pention 9, 2735 Bévilard

Auteur du projet: Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé Charpilloz 4, 2735 Bévilard

Adresse du projet: BF 107, Champ Pention 9, 2735 Bévilard

Description du projet: construction d'un garage double avec toit à deux pans

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: zone d'habitation 2

Dépôt public: du 15 avril au 15 mai 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la

Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 10 avril 2026

Commune mixte de Valbirse

Essai de traçage des eaux souterraines

Dans le cadre de la révision de ses zones de protection des eaux, la Commune mixte de Valbirse réalisera un essai de traçage le 27 avril 2026.

Cet essai consiste à injecter un colorant dans le milieu naturel afin d'étudier les écoulements des eaux souterraines. Ce type d'intervention est couramment utilisé et ne présente pas de danger pour la santé humaine ni pour l'environnement aux concentrations employées.

Une coloration temporaire de l'eau (teinte fluorescente) pourrait donc être observée au niveau de certaines sources, fontaines, cours d'eau ou réseaux d'eau potable. Il n'y a toutefois aucun impact sur la qualité sanitaire de l'eau.

Les services techniques se tiennent à disposition si nécessaire au 032 491 61 66.

Bévilard, le 25 mars 2026

Commune mixte de Valbirse

Divers

Par8

Assemblée des délégués du Syndicat des paroisses Par8

Le mardi 28 mai 2026, à 19 h 30
à la salle de paroisse de Grandval

Ordre du jour:

1. Accueil
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 13 novembre 2025
4. Présentation projet Par8
5. Comptes 2025 - acceptation
6. Rapport sur la protection des données
7. Activités du Par8
8. Informations des pasteurs
9. Parole aux délégués
10. Divers

Tavannes, le 14 avril 2026

Calendrier des parutions 2026

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	10	8	04.03.2026	mercredi	20	18	13.05.2026	mercredi
1		31.12.2026	SUPPRIME	11	9	11.03.2026	mercredi	21	19	20.05.2026	mercredi
2		07.01.2026	SUPPRIME	12	10	18.03.2026	mercredi	22	20	28.05.2026	JEUDI
3	1	14.01.2026	mercredi	13	11	25.03.2026	mercredi	23	21	03.06.2026	mercredi
4	2	21.01.2026	mercredi	14	12	01.04.2026	mercredi	24	22	10.06.2026	mercredi
5	3	28.01.2026	mercredi	15	13	09.04.2026	JEUDI	25	23	17.06.2026	mercredi
6	4	04.02.2026	mercredi	16	14	15.04.2026	mercredi	26	24	24.06.2026	mercredi
7	5	11.02.2026	mercredi	17	15	22.04.2026	mercredi	27	25	01.07.2026	mercredi
8	6	18.02.2026	mercredi	18	16	29.04.2026	mercredi	28	26	08.07.2026	mercredi
9	7	25.02.2026	mercredi	19	17	06.05.2026	mercredi	29	27	15.07.2026	mercredi

i informations pratiques



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Courriel:

Heures d'ouverture:

Site internet:

secretariat@tavannes.ch

Lundi (fermé le matin) à mercredi:
9h 30 à 11h 45 et 15h à 17h

Jeudi:
9h 30 à 11h 45 et 15h à 18h

Vendredi:
9h 30 à 11h 45 – Fermé l'après-midi

www.tavannes.ch

Téléphones

Centrale 032 482 60 40
Secrétariat 032 482 60 43
Caisse 032 482 60 44
Contrôle des habitants 032 482 60 45

Travaux publics 032 482 60 47
Agence AVS 032 482 60 46
Service social 032 482 65 70

informations pratiques



Belprahon

Commune de Belprahon
Administration communale
Les Grands Clos 5, Belprahon
Case postale 257
2740 Moutier

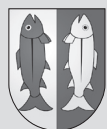
Tél. du secrétariat: 032 493 48 27
Courriel: secretariat@belprahon.ch
Tél. de la caisse: 032 493 18 60
Courriel: caisse@belprahon.ch
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h
Site internet: www.belprahon.ch



Champoz

Commune mixte de Champoz
Les Grands Clos 19
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88
Courriel: secretariat@champoz.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 16 h 30 à 17 h 30
Site internet: www.champoz.ch



Corcelles

Commune mixte de Corcelles
Clos la Jus 27
2747 Corcelles

Téléphone: 032 499 90 70
Courriel: secretariat@corcelles-be.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 10 h à 11 h
Jeudi de 17 h à 18 h 30
Site internet: www.corcelles-be.ch

Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémoDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)



Court

Municipalité de Court
Rue de la Valle 19
2738 Court

Téléphone: 032 497 71 10
Courriel: contact@court.ch
Site internet: www.court.ch

Heures d'ouverture:

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10 h 30 à 12 h, le lundi après-midi de 15 h 30 à 18 h, le mardi et le jeudi après-midi de 15 h 30 à 17 h.

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: secretariat@perrefitte.ch
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16 h à 18 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c.o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73
Courriel: info@reconvilier.ch
Site internet: www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone : 032 481 24 03
Courriel : admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture : Mardi 10h à 11h et 15h à 18h
Mercredi 10h à 11h
Jeudi 15h à 16h
Vendredi 10h à 11h
Site internet : www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directrice du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val : M^{me} Sophie Bilat, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine : Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries : Du lundi au samedi de 7h à 19h



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone : 032 481 38 28
Courriel : commune@saules-be.ch
Heures d'ouverture : mercredi de 16h à 17h
ou sur rendez-vous
Site internet : www.saules-be.ch



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay . Seehof

Téléphone : 032 499 96 60
Courriel : gemeinde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture : Ouvert le lundi de 9h à 11h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone : 032 492 18 29
Courriel : adm@sorvilier.ch
Heures d'ouverture : Lundi de 16h à 18h30
Site internet : www.sorvilier.ch